

## Déontologie : le SNJ doit porter conseil

Il aurait voulu torpiller la démarche qu'il ne s'y serait pas pris autrement. Alors qu'une partie de la profession, réunie avec le SNJ autour de l'Observatoire de la déontologie de l'information (ODI), travaille depuis le printemps sur la création d'une instance nationale de déontologie journalistique, les déclarations insensées du secrétaire d'État au numérique, Cédric Ô, fin juin, ont jeté le trouble.

Sa référence à un conseil de l'ordre, ayant vocation à servir de tribunal de la bonne pensée éditoriale, assortie de menaces puériles de prise de contrôle, a déroulé le tapis rouge aux opposants à toute espèce d'auto-régulation de l'information. En particulier les plus conservateurs des patrons de presse, qui ont eu beau jeu de se revêtir de la panoplie de l'oie blanche, en citant à la barre les « heures les plus sombres » de l'Histoire de France.

Mais de quoi parle-t-on exactement ? D'une instance nationale à vocation pédagogique, sans pouvoir de sanction, totalement indépendante des pouvoirs politiques, associant des représentants des journalistes, des employeurs et patrons de médias, et des membres de la société civile. À 1 000 lieues d'un conseil de l'ordre, ou d'un tribunal populaire voulu par certains politiques qui n'ambi-



tionnent rien d'autre qu'un contrôle des médias.

Cette instance professionnelle, ouverte au public dans une logique de dialogue et de médiation, pourra être saisie uniquement sur le non-respect des règles de l'éthique journalistique, et pas sur les choix rédactionnels relevant de la ligne éditoriale de chaque média.

Alors que le gouvernement envisage de renforcer encore les compétences

du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur le champ de l'information, en élargissant ses prérogatives au numérique, ce Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) aura vocation à se substituer au « gendarme de l'audiovisuel », pour tout ce qui relève du traitement de l'information et de la déontologie journalistique. Ce sujet ne peut être laissé aux mains d'une autorité administrative sous influence d'État. C'est pourquoi le statu quo n'est pas souhaitable. Le SNJ, qui a posé les jalons d'une éthique professionnelle dès sa création il y a plus de 100 ans, entend bien mener ce projet à son terme.

Vincent LANIER  
Premier secrétaire général du SNJ

« Les déclarations insensées du secrétaire d'État au numérique, Cédric Ô, ont jeté le trouble. »

### Comité national



Photo E. P.

Le SNJ dénonce les violences contre les journalistes

Pages 2 à 5

### Hommage

Ghislaine, Claude et Camille, morts pour l'information

Pages 6 à 9

### Pigistes

La protection sociale, un parcours d'obstacles

Pages 10 et 11

### International

Une charte d'éthique mondiale adoptée au congrès de la FIJ

Pages 12 et 13

### Presse

L'Humanité, un bien commun à sauver

Page 24